



## « Projet Envie d'agir 88 »

Année 2012

### Présentation du dispositif



« Projet Envie d'agir 88 » est un dispositif d'Etat mis en place dans les Vosges par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Il s'inscrit dans la démarche globale d'aide et de valorisation de l'engagement et de l'initiative des jeunes du programme « Envie d'agir » qui vise 4 objectifs :

- Développer l'autonomie des jeunes, leur sens des responsabilités individuelles et collectives et leur implication dans la vie sociale,
- Contribuer à leur insertion sociale et professionnelle par la voie originale de l'expérience,
- Encourager l'expression de leurs talents, de leur capacité d'action et de création,
- Promouvoir une image positive des jeunes dans la société, acteurs à part entière du développement social, culturel, économique des territoires.

Son objectif est d'apporter une aide à une première initiative à fort caractère de proximité et à dimension collective favorisant des actions d'animation et/ou de développement local.

Le(s) candidat(s) doivent obligatoirement rencontrer, lors d'un entretien, le correspondant départemental « Envie d'agir » afin de présenter leur projet. Cette rencontre permet de vérifier la recevabilité du projet au regard des critères et de déterminer dans lequel des 2 dispositifs il peut éventuellement entrer : « DEFI Jeunes » (régional) ou « Projet Envie d'agir 88 » (départemental). Les candidats doivent être à l'origine du projet et porteurs de l'action (auteurs et acteurs du projet).

L'accompagnement du projet par une association locale ou une fédération d'éducation populaire est obligatoire, son rôle étant d'apporter une aide méthodologique et un suivi pédagogique aux jeunes porteurs du projet. Le projet est présenté et soutenu par les candidats devant un jury départemental qui peut attribuer une bourse d'un montant maximum de 1.000 €.

Pour plus d'informations, lire le règlement de « Projet Envie d'agir 88 ». Tous les documents relatifs à ce dispositif dont le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site :

[www.associations-vosges.org](http://www.associations-vosges.org) (espace « Jeunes »)

#### Jurys 2012 (calendrier prévisionnel)

Dates des jurys	Dates limites de dépôt du dossier de candidature
Mercredi 4 avril à Epinal	Lundi 26 mars
Mercredi 27 juin à Epinal	Lundi 18 juin
Mercredi 17 octobre à Epinal	Lundi 8 octobre

#### Contacts

**Correspondant départemental** : Philippe DEMARQUE  
philippe.demarque@vosges.gouv.fr - 03.29.68.48.93

**Suivi administratif** : Zvonka POURCHER - 03.29.68.48.47

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
Unité Politiques Educatives et Sportives, Vie Associative  
4 avenue Rose Poirier - BP 61029 - 88050 EPINAL Cedex 09  
03.29.68.48.48